



Comité directeur du 26 juin 2004

Étaient présents :

Alain Badino, Pierre Braems, Olivier Burghelle, Pascal Cantenot, Jean-François Clapé, Didier Domergue, Olivier Faure, Yves Gilles, Sylvain Mison, Gilbert Nicolini, Jean-Michel Payot, Élodie Pélabon, Thomas Sénac, Marion Varner, Gérard Vieux et Michel Darras (directeur technique national).

Étaient excusés :

Damien Burnel (pouvoir à Marion Varner), Antoine Carretero (pouvoir à Alain Badino), Didier Exiga (pouvoir à Jean-Michel Payot), Philippe Flament (pouvoir à Alain Badino), Renaud Guillemot (pouvoir à Sylvain Mison), Jean-Claude Messmer (pouvoir à Jean-Michel Payot), Christian Quest (pouvoir à Sylvain Mison), Jean-Louis Villette.

Était absent : Claude Bellessort

Soit vingt-deux votants...

Étaient invités:

Bertrand Burlot (président de l'AsPiC), Stéphane Malbos (chargé de mission CIVL, *Vol Passion*, secrétaire de séance), Sophie Maurel (secrétariat), Louis Mesnier (président de la ligue Midi Pyrénées), Madeleine Nicolini (secrétaire de la ligue Alsace), Muriel Olivier (présidente de la ligue Pays de Loire), Stéphane Vieilledent (cadre technique).

Alain Badino accueille les participants.

Jean-Michel Payot souhaite la bienvenue à Stéphane Vieilledent, cadre technique, qui nous reçoit chez lui, à Millau, et Bertrand Burlot, nouveau président de l'Association des pilotes de Cage (AsPiC). Il souhaite que les débats du comité directeur (CD) se déroulent sereinement. Il cite Gérard Blandin qui soulignait qu'on pouvait tout se dire au sein du CD seulement parce qu'on appliquait strictement l'obligation de réserve inscrite dans le règlement intérieur. Il espère que cette tradition perdurera.

Le championnat d'Europe delta qui se déroule actuellement à Millau est évoqué, la bonne prestation des Français soulignée et les problèmes de sécurité abordés.

Approbation du compte-rendu du CD du 17 avril 2004.

Alain Badino pense que le compte-rendu qui a été envoyé aux membres du CD ne reflète pas, à son sens, la réalité des débats qui ont eu lieu. Il s'agit en fait d'une version allégée, ce qu'il regrette. Stéphane Malbos, chargé d'enregistrer les délibérations et d'en faire le compte-rendu, a produit trois versions : la première, pour *Vol Passion*, s'en tient à l'essentiel ; la seconde, qui se voulait exhaustive, est le reflet de nos discussions ; la troisième, qui a été allégée à la demande du président, a été communiquée aux membres du CD. Alain Badino propose que la version exhaustive soit envoyée aux membres du CD et soumise à leur vote en octobre prochain.

Jean-Michel Payot réfute le terme « allégée » et préfère celui de « rééquilibrée ». Jusqu'à présent, les comptes-rendus de CD étaient des résumés plus ou moins précis. Si les comptes-rendus doivent s'assimiler à des minutes des débats, alors ces minutes doivent être complètes. Dans le dernier compte-rendu, dit exhaustif, certaines parties étaient très détaillées, avec citations des intervenants, et d'autres étaient très résumées. Jean-Michel Payot n'est pas opposé à ce que les comptes-rendus soient très détaillés, mais, alors, il faut que l'ensemble de la réunion soit traité de la même manière.



Une large discussion s'engage, avec plus de cinquante interventions (!)...

Stéphane Malbos précise sa manière de travailler et insiste sur la nécessité de synthétiser les débats, même dans des comptes-rendus exhaustifs.

L'aspect historique des comptes-rendus de CD est particulièrement souligné. Si le lecteur de *Vol Passion* peut se contenter de l'essentiel, l'élu ou responsable de demain doit pouvoir retrouver, dans les archives fédérales, la synthèse mais aussi le détail de ce qui a été décidé, le pourquoi et le comment. Un équilibre doit donc être trouvé entre synthèse et exhaustivité. Synthèse ne veut pas dire disparition.

Alain Badino propose que, si nécessaire, deux comptes-rendus soient rédigés : l'un – officiel et exhaustif – pour le CD, l'autre – assimilable à un article - pour *Vol Passion*. La version exhaustive du dernier CD sera complétée par Stéphane Malbos sur la base de la version déjà produite et non diffusée, en tenant compte des remarques de Jean-Michel Payot, puis revue par Jean-Michel Payot et Alain Badino. Cette quatrième version sera envoyée aux membres du CD pour approbation au prochain CD.

Vote : Oui à l'unanimité.

Actions administratives

Affiliations de clubs

De nombreuses associations sont mises en attente soit parce qu'elles n'ont pas encore six licenciés, nombre minimum prévu par les statuts, soit parce que leur président n'est pas licencié. La FFVL ne peut leur donner de délégation, mais est obligée de leur laisser le droit de délivrer des licences pour qu'ils puissent se mettre en conformité avec les statuts.

Yves Gilles souhaite que le secrétariat communique systématiquement aux ligues la copie du dossier des clubs qui demandent leur affiliation, ce qui permettra aux ligues de donner leur avis, statutairement obligatoire, en toute connaissance de cause. Il étend sa demande aux dossiers de création d'écoles.

Michel Darras rappelle les statuts et le règlement intérieur. L'association qui veut adhérer à la FFVL doit préalablement en informer la ligue, qui transmet à la FFVL d'éventuels motifs d'opposition. La fédération peut refuser l'affiliation si l'association ne respecte pas cette procédure. Les ligues doivent donc être informées par l'association candidate, soit avant l'envoi du dossier à la FFVL, soit simultanément. L'association n'a pas besoin d'avoir déjà des membres licenciés. Elle s'engage simplement à licencier tous ses membres à la FFVL. Une association qui a moins de six licenciés en fin d'année n'est pas radiée, mais elle perd son droit de vote à l'assemblée générale. Enfin, seul le CD est habilité à affilier une nouvelle association.

Une procédure sera mise en place pour s'assurer que les ligues sont bien informées de la demande d'affiliation des associations qui s'adressent directement à la FFVL en oubliant de les avertir.

Vote sur les affiliations de clubs : Oui : 21 - Abstention : 1

Affiliation d'écoles

Yves Gilles signale qu'il est très gênant pour une ligue d'apprendre par la presse ou par une municipalité l'installation d'écoles sur son territoire.

Muriel Olivier signale que plusieurs écoles de kite nouvellement créées en Pays de Loire n'ont qu'une existence virtuelle et qu'elles ne sont pas vraiment actives.

Pierre Braems confirme qu'en Rhône-Alpes et dans l'Est, en parapente, il en est de même. Il y décèle pour certains la technique qui consiste à déclarer autant d'écoles que de moniteurs, ce qui permet à une structure, même petite, d'être référencée plusieurs fois dans un ou plusieurs départements et de noyer les grandes écoles par le nombre d'apparitions. Pour répondre à l'exigence de moyens imposée par la FFVL, ces micro-écoles déclarent qu'elles sous-traitent tout ou partie de leurs activités. La commission des labels ne peut donc que leur donner l'autorisation d'exercer. Ce n'est qu'au bout de quelques mois, au mieux, qu'on pourra s'apercevoir si le sous-traitant supposé travaille vraiment ou



n'est qu'un prête-nom. Une telle technique nuit à la lisibilité des structures d'enseignement et perturbe leur activité générale.

Michel Darras rappelle que les nouveaux statuts et règlement de la FFVL spécifient que les écoles doivent maintenant se plier aux mêmes obligations que les autres associations : dépôt de dossier auprès des ligues et de la FFVL ; décision d'agrément par le seul CD. Il insiste sur la nécessité d'appliquer les nouveaux textes.

Une procédure sera donc également mise en place pour que la commission des labels informe systématiquement les ligues des demandes de création d'écoles. Les ligues donneront leur avis, puis le CD donnera son agrément.

Stéphane Vieilledent explique que des erreurs subsistent dans les bases de données fédérales, et que certaines écoles de kite signalées actives ne le sont plus.

Radiations

Les statuts spécifient que si un membre du CD est absent sans excuse à plus de trois réunions, il doit être radié. Dominique Moindrot et Jean-Louis Villette sont dans ce cas. Jean-Michel Payot informe que Jean-Louis Villette s'est excusé par téléphone ce matin. Seul Dominique Moindrot est donc radié du CD.

Organisation du CD

Jean-Michel Payot rappelle le processus participatif mis en place pour construire le nouvel organigramme du CD, pour composer les différentes commissions et définir leurs différents domaines de responsabilité. À ce jour, il constate que si un travail certain a été réalisé pour les commissions Financière, des Assurances, Compétition, Kite, etc., il n'est cependant pas possible de présenter un organigramme abouti. Le travail devra être complété d'ici la fin juillet.

Licences

Gérard Vieux explique qu'il est maintenant possible d'analyser tous les quinze jours les chiffres des licences prises. On peut donc, aujourd'hui, comparer précisément l'état de nos effectifs par rapport à ce qu'ils étaient l'an passé à la même date, discipline par discipline, volants, non volants, élèves... Il présente un tableau de la situation au 15 juin : prévisionnel 2004 et réalisés 2003 et 2004. Les différentes lignes sont traduites en valeurs budgétaires et les écarts sont mis en relief.

Globalement, les chiffres 2004 ne sont pas bons. Nous sommes en retard sur le prévisionnel 2004, qui prévoyait modestement 2 % d'augmentation de licenciés. L'écart budgétaire sur les cotisations des licenciés est actuellement estimé à - 28 000 €. L'écart avec le réalisé 2003 est plus difficile à estimer car nous avons, en juin de cette année-là, beaucoup de retard dans la saisie des licences. En lissant les chiffres 2003, on peut cependant évaluer le déficit actuel à environ 1 800 licences. Au fil des derniers mois, cet écart est resté constant. Si la situation n'évolue pas, la FFVL aura en fin d'année un déficit de recettes de cotisation des licenciés d'environ 60 000 €.

Budget

Gérard Vieux présente un tableau analytique des lignes budgétaires. Il explique comment ce tableau a été actualisé. L'écart budgétaire projeté pour la fin de l'année est maintenant de - 75 000 €. La situation est moins critique que celle présentée au CD d'avril, mais elle reste préoccupante, d'autant que la FFVL a toujours au dessus de sa tête l'épée de Damoclès des 1 800 cotisations de licenciés manquantes. Les actions d'économies engagées depuis avril sont donc, plus que jamais, d'actualité.

Un tableau actualisé est alors présenté, qui détaille les actions d'économies anciennes, déjà décidées, ou nouvelles, aujourd'hui proposées. Ces nouvelles actions sont : gel du versement d'un tiers de la part nationale des sites sur les projets à caractère national (soit 1/9 du budget total des sites) ; gel du reliquat de l'aide aux clubs initialement prévue pour les retardataires ; gel de 50 % de la réserve d'intervention.



Yves Gilles proteste contre la gabegie administrative et les contrats pharaoniques passés avec les nouveaux gestionnaires de l'informatique, sans contrôle et sans résultat puisque aucun club, il répète, aucun, n'est satisfait du secrétariat fédéral. Les économies doivent être trouvées dans les dépenses administratives et non puisées systématiquement dans les poches de la base.

Plusieurs membres du CD demandent à Y. Gilles d'être plus objectif et de se renseigner avant d'accuser.

Jean-François Clapé signale que pour sa part, il n'a pu savoir que le 24 juin ce qu'il avait dépensé en 2003 (80 000 €), et qu'il y a effectivement un problème de fonctionnement au secrétariat. Il souligne que son budget 2004 a d'abord été réduit à 60 000 €, puis maintenant au strict minimum imposé par le ministère de la Jeunesse et des sports, 44 000 €, alors que le nombre de sportifs que l'État lui impose de surveiller a doublé du jour au lendemain en début d'année. En juillet prochain, sa commission ne pourra plus fonctionner. Il ne pourra plus, entre autres, rémunérer le docteur et le kinésithérapeute qui assurent le suivi des équipes de France. Sans suivi des sportifs de haut niveau, pas de compétition ; sans compétition, pas de délégation ministérielle ; sans délégation, pas de vol libre. Il pose plus généralement la question de savoir quelles sommes la fédération doit accorder à son propre développement, et quelles sommes à des actions sur le terrain.

Gérard Vieux s'oppose formellement à cette vision des choses et constate plutôt des problèmes de communications récurrents entre J.F. Clapé et le secrétariat.

Marion Varner souligne la part importante des subventions accordées par le ministère à des projets particuliers comme Hand'icare. À la FFVL de construire un budget cohérent avec les fonds du ministère et les nôtres propres. Dans cette démarche, les responsables sont obligés d'avoir un comportement schizophrène : globalement ils ne doivent avoir en tête que le bien du vol libre et de la fédération, tout en essayant de tirer le maximum de ressources pour leurs propres commissions.

Jean-Michel Payot rend compte de sa visite au ministère pour prendre connaissance de l'engagement de l'État à travers la convention d'objectifs. Il était accompagné par Gérard Vieux, Thomas Sénac et Michel Darras. Ce type de réunion se résume à un exposé du président des points forts et des points faibles de la FFVL, puis on passe aux chiffres et on écoute les remarques du ministère sur la bonne ou la mauvaise gestion de la fédération. Cette année, les deux points d'efforts demandés par la FFVL au ministère – le médical et le kite – n'ont pas été pris en compte autant que souhaité. Il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'État. La FFVL a des difficultés. Comment, financièrement, mener à bien simultanément consolidation, développement et décentralisation ? Il est difficile pour chacun de réduire son train de vie, mais pourquoi la fédération serait-elle la seule à faire des efforts ? Les ligues et la base doivent aussi en faire. Quant à l'agrandissement des locaux et la mise à niveau de l'informatique, ils ont été décidés par le CD sous la présidence de Gérard Blandin et ils sont parfaitement justifiés. Jean-Michel Payot souligne que si la FFVL s'est longtemps vantée d'avoir des charges administratives très faibles – jusqu'à tout juste 17 % du budget -, elle gère aujourd'hui quatre disciplines évoluant dans trois milieux. Les exigences de l'État et des licenciés ne font qu'augmenter. La fédération a aujourd'hui l'obligation de se consolider, et à budget constant, l'argent qu'elle consacrerait à cette consolidation sera forcément pris sur les budgets destinés aux actions sur le terrain ou à la décentralisation.

Thomas Sénac donne ses impressions de cette réunion ministérielle : il n'y a eu en fait aucune négociation, juste l'annonce de ce que le ministère nous accordait sur la base des dossiers que nous lui avons soumis.

Michel Darras rappelle que les subventions ministérielles sont attachées à des projets précis. Qu'ils soient financés partiellement ou complètement, ils doivent impérativement être réalisés. Les subventions ne sont pas des chèques en blanc utilisables à notre bon vouloir. Sur certaines actions, la FFVL n'a aucune latitude. Sur toutes les actions, la FFVL doit justifier l'utilisation des sommes attribuées.



Michel Darras souligne que la structure administrative n'est pas au service de son propre secrétariat, ni à celui du président, du secrétaire général ou du DTN. Elle est au service de la fédération dans son ensemble - licenciés, clubs, écoles, CDVL, ligues, commissions, cadres techniques... - et au service de chaque action particulière engagée. Une comptabilité analytique, telle que celle que produit la DTNe, le montrerait clairement. Le CD ne passerait alors pas ses réunions à se plaindre des charges administratives, mais plutôt à faire de la vraie politique et à décider quelles actions il veut engager, et où, et quand.

Jean-Michel Payot confirme qu'effectivement la présentation du budget doit évoluer vers une présentation analytique.

Comptabilité

Jusqu'à présent, Sophie Maurel s'occupait de la comptabilité et des relations avec l'expert comptable de la FFVL, ce qui représentait entre un jour et un jour et demi de travail par semaine et l'empêchait d'assurer correctement ses autres tâches : gestion du personnel et du secrétariat. Sophie a donc demandé à être déchargée de cette responsabilité, ne pouvant l'assumer dans des conditions satisfaisantes. Alain Badino annonce que le bureau directeur (BD) a décidé de confier la comptabilité à une autre personne. Ces difficultés et cette évolution ont entraîné jusqu'à trois mois et demi de retard. Aujourd'hui, ce retard se résorbe, grâce en partie à l'utilisation d'un nouveau logiciel de comptabilité analytique qui permet de suivre la situation de différentes manières (par contrat d'objectif, par commission, par activité...). Fin juillet, le retard sera rattrapé et le secrétariat capable de sortir les comptes de juin.

Sylvain Mison demande des précisions sur les contrats éventuels passés dans le cadre de l'externalisation de notre comptabilité.

Alain Badino répond qu'il n'y a pas externalisation et que la comptabilité restera en interne avec une employée à plein temps – que nous recherchons - et notre expert-comptable, Jean-Louis Rovelli.

Jean-Michel Payot précise qu'une réunion entre Jean-Claude Messmer, Gérard Vieux, Alain Badino, Jean-Louis Rovelli, Sophie Maurel et lui-même a permis d'analyser nos besoins et de prendre la décision de conserver la comptabilité en interne.

Procédure d'engagement des dépenses

Gérard Vieux explique que Jean-Claude Messmer est en train de rédiger une amorce de règlement financier. Ce projet est soumis à divers intervenants. Un des éléments importants de ce futur règlement est ce qui est appelé la gestion des engagements. Face à la nécessité de mieux contrôler les dépenses, la FFVL se contentait jusqu'à présent d'un suivi des dépenses, a posteriori. Elle va maintenant changer de logique et faire en sorte que les responsables des lignes budgétaires interviennent au niveau de l'engagement des dépenses, a priori. Ce système, en actant des dépenses non encore engagées, permettra une bien meilleure analyse de la situation. Gérard Vieux rappelle que, comme précisé au dernier CD, les responsables pourront engager directement des dépenses jusqu'à un certain montant. Au delà de ce montant, des référents devront donner leur accord avant que la dépense ne soit engagée.

Marion Varner regrette que les présidents de commissions soient maintenant soumis à l'accord d'un référent pour l'engagement des actions qu'ils jugent bonnes.

Alain Badino répond que les référents n'auront pas de rôle à jouer dans le choix des actions qui leur seront soumises : ils devront simplement contrôler que ces actions rentrent dans le cadre du budget prévu ou, après accord du BD, dans celui des fonds de réserve. Outre l'avantage d'éviter les dépassements de budget, le système d'engagement des dépenses devrait permettre un règlement plus rapide des factures, puisque les actions qu'elles couvrent auront déjà été validées.



Sylvain Mison se félicite que budget analytique et engagement des dépenses soient mis en place simultanément. Il souligne la nécessité de tenir alors une comptabilité pratiquement en temps réel, ce qui suppose des moyens techniques (logiciel), humains (secrétariat) et politiques (disponibilité des personnes qui affecteront les actions à telle ou telle ligne)..

Michel Darras rappelle, que le décret du 7 janvier 2004, nous impose l'adoption d'un règlement financier. Dans les dispositions obligatoires qui doivent être mises en place, on note : la tenue d'une comptabilité d'engagement, la définition des niveaux de décision et des procédures d'engagement des dépenses, la définition des délégations de signatures et des montants maximums de dépenses autorisés, le mode de passation des contrats et marchés engageant durablement la fédération et les procédures de mise en concurrence. Michel Darras rappelle que la mise en place rapide de notre règlement financier est plus que souhaitable, puisque sans elle, la FFVL ne pourra obtenir de subventions du ministère dans le cadre des contrats d'objectifs 2005.

Jean-François Clapé souligne les dysfonctionnements actuels du suivi financier de sa commission et s'inquiète de la faiblesse globale de son budget.

Michel Darras apporte des précisions sur les conditions du suivi médical des athlètes de haut niveau et de l'encadrement médical, et sur les difficultés rencontrées cette année à la fois dans le suivi (décret doublant le nombre d'athlètes concernés) et dans l'encadrement (projet de budget non parvenu à temps, donc aucun fond attribué par le ministère). Sur ce dernier point, la FFVL a obtenu un sursis jusqu'à la fin du mois de juin. Le dossier idoine doit donc parvenir au plus tôt au ministère pour que la FFVL sache de combien elle disposera. Elle pourra alors engager les actions programmées.

Jean-Michel Payot rappelle l'importance de respecter les formes, formats et échéances des dossiers de convention d'objectifs, faute de quoi aucuns fonds ne peuvent être obtenus.

Jean-François Clapé insiste à nouveau sur l'énorme difficulté qu'il a à suivre les dépenses de sa commission.

Gérard Vieux se rapprochera de Jean-François Clapé pour essayer de résoudre ces problèmes.

Commission financière

Le règlement financier est en cours d'écriture. Les dispositions rappelées plus tôt par Michel Darras sont toutes prises en compte. Pour plus d'efficacité, la commission ne comptera que peu de membres : Jean-Claude Messmer et deux ou trois personnes (des licenciés FFVL, compétents dans le domaine financier) travailleront avec le président et le trésorier, qui ne font pas partie de la commission. Un projet sera présenté au prochain CD.

Commission des assurances

Le secrétariat diffusera des directions de travail préparées par Renaud Guillemot, actuellement indisponible. Le projet définitif sera présenté au prochain CD.

Par ailleurs, Jean-Michel Payot informe le CD qu'il a été contacté par le Syndicat des moniteurs de vol libre (SMVL) pour mettre en place un contrat d'assurance commun à la FFVL et au SMVL. Avec Jean-François Masson, il s'est rendu chez le courtier de la FFVL, Marsh, pour comparer les contrats actuels FFVL et SMVL. Renaud Guillemot, l'avocat de la fédération et lui-même engageront une procédure exploratoire avec AXA pour étudier la faisabilité du projet. Ce pourrait être pour la FFVL une bonne occasion d'améliorer son contrat et de prendre en compte, dans le nombre de ses licenciés, les nouveaux élèves et passagers biplace.



Projet kite

Stéphane Vieilledent s'exprime au nom d'Antoine Carretero, retenu par une réunion sur les problèmes de sites en Provence – Alpes – Côte d'Azur.

Des points positifs...

Le livret de progression Kite, financé par le Centre interprofessionnel d'information et de documentation laitière (CIDIL), est finalisé.

Le nombre d'écoles ayant obtenu le label École française de kite (EFK) augmente régulièrement (cinquante trois à ce jour), ce qui représente pour la FFVL un rentrée de 14 400 €. On compte par ailleurs, neuf écoles conventionnées et huit écoles UCPA non conventionnées.

Côté sécurité, le travail continue avec la commission Technique et sécurité : des évaluations sur le matériel des riders sont programmées.

Le championnat de France de mountain-board s'est déroulé la semaine dernière en Normandie, à Siouville-Hague (50). Celui de kitesurf Freestyle a lieu actuellement à La Tranche-sur-Mer (85). Celui de longue distance, qui se joue sur quatre manches, est en cours. Le Languedoc-Roussillon est candidat à l'organisation du championnat 2005 de kitesurf Freestyle.

Avancée du projet professionnel : la FFVL s'était donnée comme mission d'accompagner les moniteurs fédéraux dans leur démarche d'obtention du diplôme professionnel. Mission accomplie avec l'entrée en formation des seize derniers moniteurs fédéraux, la semaine passée, à l'École nationale de voile (ENV).

Travail d'accompagnement des nombreuses ligues ayant un front de mer par les trois cadres techniques kite.

Des points négatifs...

Le site Internet n'est pas opérationnel, alors qu'il avait été annoncé à l'assemblée générale qu'il le serait avant l'été. Quatre-vingt dix pour cent des problèmes du kite pourraient être réglés par une meilleure communication, donc par un site web que les riders attendent.

Difficultés côté sites en PACA où les riders ont l'impression d'être un peu abandonnés.

Stéphane Malbos précise qu'il est toujours en attente de documents et informations concernant le kite, comme il l'a demandé aux responsables de cette activité en avril et mai, pour pouvoir les mettre en ligne sur le site actuel. Il explique que la construction de l'arborescence du nouveau site s'est révélée plus compliquée qu'il le pensait. Il lui a été impossible de se consacrer, comme il l'avait promis, à la seule partie kite du site, car toutes les rubriques sont liées.

Jean-Michel Payot souligne que tous les riders de PACA ne se sentent pas abandonnés, et que certains s'organisent et comprennent que la FFVL est à leurs côtés dans les actions qu'ils mènent.

Yves Gilles explique les enjeux spécifiques des sites de kite en Méditerranée. L'absence de marées permet un balisage permanent et généralisé du littoral. Il est alors très facile d'écarter le kite des zones balisées durant les périodes de grande affluence, qui sont aussi celles où les riders sont les plus nombreux (venus aussi souvent d'Italie et de la Costa Brava, en Espagne, où le kite est interdit tout l'été). Il faut alors négocier au coup par coup la création de zones et de chenaux réservés.

Stéphane Vieilledent, qui connaît bien tous les milieux du vol libre - delta, parapente, cage, kite - pour les avoir tour à tour côtoyés, et de près, pendant vingt-cinq ans, conclut sur la diversité des « tribus » du vol libre, sur leurs intérêts spécifiques et sur la nécessité que chacune retrouve, dans le site web fédéral, les caractéristiques qui les définissent. Il plaide donc pour un site organisé par activité – verticalement -, et non par commission - horizontalement.

Alain Badino ajoute qu'un bon site web ne résoudra pas tous les problèmes du kite. La structuration du kite en clubs est primordiale, tout comme la négociation avec les mairies de sites de pratique.



Championnats de France 2005

Parapente

Pascal Cantenot présente la candidature de l'île de la Réunion. Il rappelle que ce DOM a déjà accueilli avec succès le championnat en 2000. Les organisateurs proposent pour les pilotes un forfait à 600 €, tout compris. Ceux-ci, et en particulier les jeunes supposés être moins fortunés, semblent bien accueillir cette proposition. Quatre-vingt pilotes seraient sélectionnés. Le Championnat aurait donc lieu à l'île de La Réunion en Novembre 2005.

Vote : Oui : 19 - Abstention : 3

Parapente Jeunes

Un courrier de candidature a été reçu du club Sud Ardèche Vol Libre. Des questions sont posées par le CD. La ligue est-elle au courant ? Les sites et leur accès sont-ils au niveau ? L'espace aérien sera-t-il suffisant (espaces interdits nombreux) ?

Vote : Oui : 21 - Abstention : 1, sous réserve de réponses favorables aux problèmes soulevés. Pascal Cantenot, Sylvain Mison et Élodie Pélabon suivront le dossier ; le BD décidera lors d'une réunion intermédiaire.

Kitesurf Freestyle

Yves Gilles présente la candidature conjointe du Montpellier Université Club (MUC) et de l'Association des Kitesurfers de Languedoc-Roussillon (AKLR), soutenue par la ligue Languedoc-Roussillon. D'autres clubs de la région participeront. Lieu des épreuves : dans le Gard, plage de l'Espiguette. Dates : dernière semaine de juin.

Vote : Oui : 21 - Abstention : 1

Delta

Ebauche de candidature en Auvergne.

Snowkite

Il sera organisé, comme depuis trois ans, par le Winter Tour Semnoz Kite Surfing. Réunion programmée en septembre.

Kite Mountainboard

Structuration et réflexion en cours. Faut-il faire de la distance ou du free style, ou les deux ?

Kitesurf Distance

En 2004, il se déroule sur quatre épreuves. Il sera probablement reconduit sous ce format.

Cerf-volant acrobatique

Pas de candidature. Réflexion en cours sur le format. Michel Darras souligne que le format du championnat 2004 n'est pas celui qui a été voté par le CD.

UNSS

Il s'agit en fait d'une Coupe de France qu'organisent l'Union nationale du sport scolaire. La FFVL n'est pas maître d'œuvre. Deux candidatures : Dignes et La Réunion. La candidature de La Réunion posera sans doute des problèmes d'accompagnement des pilotes par les parents.



États généraux du vol libre

Gérard Vieux présente le document élaboré avec l'Assemblée des présidents de ligues (APL), mis au point par le comité de pilotage (Jean-Louis Debiée, Thomas Sénac et lui-même), et amélioré par les réflexions des membres du CD et des cadres techniques, tous consultés.

Yves Gilles et Gilbert Nicolini ont récemment rejoint le comité de pilotage. Le premier objectif du comité est de vérifier que les différentes rubriques du projet correspondent bien aux attentes de la base. À cet effet, les trois présidents de ligue présents au comité de pilotage vont interroger des clubs de leur région (échéance fin septembre). Le comité évaluera alors les réponses et proposera un document définitif à l'AG 2005. Les États généraux du vol libre ne commenceront vraiment qu'alors. Les conclusions seront présentées à l'AG 2006.

Jean-Michel Payot comprend les contraintes de temps, mais regrette que ce planning ne permette pas la consultation de la base avant l'AG 2005, qui marquera pour le vol libre le départ d'une nouvelle olympiade. Il faudra donc que, parmi les objectifs proposés pour la nouvelle olympiade, il puisse être laissé une marge de manœuvre qui permettra de tenir compte, à partir de 2006, des données issues des EGVL.

Alain Badino partage ces regrets et trouve que le comité de pilotage n'est pas assez ambitieux dans ses objectifs de résultats. Il rappelle que le CD propose la politique fédérale, que les associations la décident en AG, qu'enfin le CD et le BD l'appliquent. Les besoins recensés par les États généraux vont parvenir trop tard au CD pour qu'il puisse les prendre en compte dans ses propositions de politique pour l'olympiade.

Thomas Sénac comprend ces remarques, mais souligne qu'un travail qui se veut vraiment de fond ne peut s'improviser et exige attention et temps.

Gérard Vieux rappelle que dans un premier temps, avant septembre 2004, un grand nombre de clubs de trois ligues (Languedoc-Roussillon, Alsace et Rhône-Alpes) auront été consultés et que le CD pourra déjà évaluer besoins et tendances.

Pierre Braems trouve bien sûr important de connaître ce que veut la base, mais encore plus de faire connaître à la base ce qu'est la politique de la fédération. Un licencié qui n'a pas compris la politique fédérale exprimera d'autant les manques qu'il ressent.

Jean-Michel Payot répond que la vision, même parcellaire, du licencié peut et doit en éclairer une autre plus large, à plus long terme, celle du responsable politique. La communication doit s'engager à plusieurs niveaux et permettre aux individus de mettre en avant, eux aussi, leurs idées.

Michel Darras indique que la politique fédérale est un tout insécable, que les États généraux doivent être un outil au service de ce tout, et qu'il ne faut pas confondre objectifs, moyens et résultats. Dans la mise en œuvre de cette consultation, il faudra bien faire attention à ne pas mélanger démocratie directe et démocratie représentative et participative : les besoins du licencié ne sont pas ceux du club, du CDVL, de la ligue. Il faudra également bien poser et se poser les bonnes questions, et le faire savoir : quels sont les enjeux, quelles sont les cibles visées (licencié ou club), quels sont les résultats attendus, comment les résultats ont-ils été obtenus et appréciés ?

Le CD s'accorde à mettre le club au centre des États généraux, ce qui n'empêche pas de laisser s'exprimer les individus, les CDVL, les ligues. La parole s'exprimera de différentes manières ; le club est et restera la clé de voûte de la fédération.



International

CIVL

Stéphane Malbos rend compte des problèmes soulevés à l'occasion des compétitions récentes : difficulté de validation de la Classe II faute de pilotes, emport de ballast excessif, déclenchement intempestif d'un parachute pyrotechnique en Classe II, trop nombreux tumblings en Classe I, définition des compétitions de catégorie II. Il fera circuler un compte-rendu détaillé. Les propositions de modification des différents règlements doivent lui parvenir idéalement avant le mois de septembre, pour qu'elles soient étudiées par les sous comités concernés, puis mises à l'ordre du jour de la réunion du bureau de la CIVL en novembre, puis à celui de l'AG de la CIVL en février.

Jean-François Clapé souligne les dangers du ballastage et également ceux, en delta et rigide, des plaques de carbone qui raidissent les harnais. Il semble que ces plaques provoquent ou aggravent des accidents rachidiens.

Olivier Burghelle souhaite qu'une proposition de limitation de ballast soit faite à la CIVL par la France, et que les informations concernant les plaques de harnais lui soient communiquées.

Norme et international

Marion Varner affirme que tout va mieux. L'an passé à la même date, nos amis Allemands avaient réussi à s'opposer à la nouvelle norme (qu'ils venaient d'accepter) pour les tests en vol des parapentes. Ils avaient demandé à M. Lorensen, président du Comité technique 136 (CT 136) du Comité européen de normalisation (CEN), d'interrompre la publication de cette norme pour des raisons de sécurité. Publier une norme, c'est la rendre obligatoire, au même titre qu'un décret d'application de loi.

L'Union européenne de vol libre (UEVL) a réagi vivement à l'intransigeance des Allemands. Plusieurs déplacements ont été organisés pour les convaincre. Les pays souhaitant la publication la plus rapide possible de cette norme (Grande Bretagne, Italie, France...) se sont mobilisés rapidement et ont négocié de nouvelles modifications, renonçant au passage à une procédure de test qui semblait pourtant particulièrement intéressante (pré-test en structure à 5g, suivi de tests en vol), pour satisfaire nos amis Allemands. Ce pré-test aurait permis de constater d'éventuelles défaillances. Les Allemands ont trouvé qu'un tel pré-test suivi d'un vol étaient trop dangereux pour les pilotes d'essai. La FFVL a accepté ce rejet, car jusqu'à aujourd'hui on n'a jamais vu une aile homologuée, d'âge raisonnable, utilisée dans des conditions normales, avoir des problèmes structurels tels qu'ils influent sur son comportement. Toutes les défaillances connues jusqu'à présent sont consécutives soit à un mauvais entretien, soit à un âge trop avancé, soit à une modification du matériel. Le test à 8g effectué après les tests en vol reste bien entendu en vigueur. Le CT 136 devrait publier la norme cet automne.

Des ailes testées en France pourront-elles pour autant être vendues outre-Rhin ? Toujours pas. Ce n'était d'ailleurs pas la raison d'exister de la définition commune d'une nouvelle norme. L'acceptation par tous de tel ou tel laboratoire pour contrôler la conformité de la norme est un autre problème.

Par ailleurs, la fédération a donné son accord au référencement au Journal officiel des communautés européennes (JOCE) des normes concernant les sellettes et les parachutes de secours de parapente. La norme concernant les casques n'est pas visée par ce référencement car elle est déjà classée en Equipement de protection individuelle (EPI), norme plus exigeante que celles référencées au JOCE.

Olivier Burghelle et Jean-Michel Payot rappellent le rôle des Joint Aviation Authority (JAA), European Aviation Safety Agency (EASA), Eurocontrol, Europe Air Sport (EAS), Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS) et Conseil interfédéral des sports aériens (CISA) – voir *Vol Passion* n° 42. Deux questions qui concernent ces différentes entités sont étudiées actuellement : quelle licence doit-on posséder et à quelles règles doit-on obéir pour voler en Europe ? EAS a un rôle clé dans l'élaboration des réponses à ces questions. Il est primordial que le vol libre français y fasse entendre sa voix et convainque EAS qu'il n'est pas concerné par les règles de l'EASA, et que l'UEVL ait un discours comparable. La Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) devra également être



convaincue que certains aspects de nos pratiques auxquels elle s'intéresse (comme l'envol motorisé) ne doivent pas être réglementés.

Chantier licences

Pascal Cantenot, à qui a été confiée l'étude du formulaire de la licence et de la carte Compétiteur 2005, rend compte d'une première séance de travail avec Michel Darras et de l'envoi d'un courriel qui sera plus largement diffusé. Le projet suit son cours, forcément rapidement car les échéances pour la licence 2005 sont proches.

Statuts des ligues

Statut quo... Les nouveaux textes réglementaires imposent que les statuts des structures fédérales soient le reflet de ceux de la fédération. Le premier travail d'analyse de la situation reste à faire. En particulier, il faudra répondre à la question de savoir jusqu'à quel niveau les modifications doivent être apportées : ligue et CDVL seulement, comme l'oblige la loi, ou également clubs ? En ce qui concerne ces derniers, les statuts type que la FFVL propose aux nouveaux clubs devront de toute façon être mis en conformité. La fédération devra-t-elle rendre ces statuts type obligatoires ? Ce n'est pas une obligation, mais certaines règles les concernant devront être respectées.

Le prochain CD devra prendre des décisions concernant le statut des ligues. Il sera recommandé aux ligues d'adopter, pour la modification de leurs statuts, la procédure choisie par la FFVL cette année : convocation d'une première AG extraordinaire (AGE) au moins quinze jours avant l'AG ordinaire (AGO). Puis tenue, en cas de quorum non atteint, d'une AGE et d'une AGO simultanément. Les ligues devront spécifier que les conditions des élections durant l'AGO devront respecter les règles des nouveaux statuts votés en AGE. Elles devront donc anticiper ces règles pour les dates de dépôt de candidature, etc. Un document décrivant la marche à suivre et les dispositions obligatoires sera envoyé aux ligues.

Yves Gilles évoque le cas des clubs multi-activités tels les cercles nautiques, dont certains membres pratiquent le kite. L'obligation qu'ont ces associations de licencier tous leurs membres à la FFVL, dit-il, est un frein réel à leur potentielle affiliation à la fédération.

Alain Badino lui répond que c'est un faux problème : de telles associations n'ont pas à licencier tous leurs membres ; il leur suffit de créer une section vol libre ou kite, et de licencier les seuls membres de ladite section.

Questions diverses

Affaires judiciaires

Jean-Michel Payot confirme que les prestations de Maître Yves de Boismilion seront facturées au même tarif que celles de Maître Righi. Le contrat reste à signer.

Il informe le CD que le rapport définitif de la commission d'enquête ne lui est toujours pas parvenu.

Par ailleurs, Jean-Michel Payot annonce que la FFVL a engagé une assignation au civil contre Franréa pour récupérer l'argent des partenariats qui ne lui a pas été versé. Lorsque cette assignation a été présentée, l'huissier a été informé que Franréa avait déposé son bilan, était en liquidation judiciaire et qu'un syndic avait été désigné comme mandataire liquidateur. La FFVL a alors déposé une déclaration de créance.

Cette affaire est suivie par Maître Yves-Marie Guillaud, car le nouvel avocat de la FFVL, Maître Yves de Boismilion, a déjà plaidé pour M. Castany. Maître Yves-Marie Guillaud a été choisi car il a été l'avocat de la FFP dans une affaire similaire contre M. Castany. La provision demandée par Maître Yves-Marie Guillaud est de 1 200 €.



Marion Varner explique de manière détaillée les conséquences du dépôt de bilan de Franrèa et en conclut que les chances de récupérer quoi que ce soit de cette entreprise sont quasiment nulles. Au cas improbable où la FFVL récupérerait quelque chose, ce ne serait pas avant de nombreuses années. Est-il alors nécessaire de payer un avocat pour poursuivre la procédure ? Il n'en est pas persuadé. Au point de vue financier, ce serait une aberration. Seules des raisons politiques pourraient justifier que la FFVL s'engage plus avant.

Pour sa part, lorsqu'il était avocat de la FFVL, il a toujours conseillé à celle-ci d'éviter d'engager des procédures à moins qu'elles ne soient réellement nécessaires. Maître Righi prônait la même chose. Maître de Boismillion, chez qui Marion Varner a senti une fibre fédérale affirmée, abondera probablement. Que fera Maître Guillaud ?

Jean-Michel Payot assure qu'il prendra le temps de la réflexion avant d'assumer cette décision qui est effectivement politique. Il ne pense pas que Maître Guillaud engagera la FFVL sur une voie sans issue.

Assurances

Jean-Michel Payot indique que les rapports avec Marsh, le nouveau courtier de la FFVL, se construisent sur des bases solides et claires, mais aussi souffrent d'une certaine lourdeur liée à la taille de l'entreprise. Les réponses aux questions posées sont souvent longues à venir. Il en est de même pour les modifications ou ajouts aux contrats d'assurances souhaités par la fédération. Ainsi celui spécifique au laboratoire test n'est pas encore conclu. La FFVL doit également éclaircir certains points entre elle, Marsh et AXA. Du travail en perspective pour la commission des Assurances dès qu'elle sera mise en place.

Marion Varner demande des précisions sur la couverture en RC des propriétaires de terrain. Il souhaite que l'activité vol libre soit couverte dans son ensemble, que les pilotes soient licenciés ou non. Ça ne semble pas être le cas actuellement, ce qui est regrettable, en particulier pour le kite qui a beaucoup de difficultés à ouvrir de nouveaux sites. Dans tous les cas, pilote licencié ou non, les propriétaires doivent être couverts.

Jean-Michel Payot répond que cet aspect du contrat d'assurance doit effectivement être précisé.

Pierre Braems regrette que les non licenciés soient systématiquement traités aussi favorablement que les licenciés.

Communication

Stéphane Malbos rappelle que pour tous les textes importants que les différentes commissions produisent, tels que chartes, prospectus, livrets de formation, etc., lui-même et les correcteurs de *Vol Passion*, Bertrand Burlot et André Amyot, sont prêts à intervenir bénévolement et à revoir syntaxe et orthographe. L'intervention de ces trois personnes devrait en fait être systématique, ce qui éviterait de publier à des milliers d'exemplaires des documents bourrés de fautes. Il en va de l'image de la fédération. Bien entendu, les correcteurs n'interviennent que sur la forme et non sur le fond.

Marion Varner demande ce qu'a rapporté à la fédération Arc-en-ciel Communication (AECC). Chaque fois que la FFVL s'est adressée à une entreprise de communication externe, argumente-t-il, cela a été sans succès.

Jean-Michel Payot souligne que la demande de communication externe par toutes les composantes de la fédération est très forte. Le budget qui lui est consacré cette année - 1 % du budget total - est globalement dans la ligne de ce qui est fait depuis dix ans. Il est même nettement inférieur à celui de certaines années passées. Nos intervenants en COM travaillent bien en deçà des prix du marché. Pour évaluer l'apport exact d'AECC nous nous sommes dotés d'outils d'évaluation. En effet, son action ne se limite pas à la recherche de partenaires. Le travail d'AECC est complet (formation des dirigeants en amont, relais médias, constitution d'un réseau presse...). AECC se déplace également sur certaines compétitions et participe à l'obtention et à la diffusion d'articles, images, interviews...pour notre cible qui est le grand public, constituant le potentiel des futurs pratiquants. Ceci dit, un bilan global sera fait en fin d'année.

Le prochain CD se tiendra à Lyon le 16 octobre.